Croissance
Commission Attali

memorandum

pour *from*	Jacques Attali	de la part de *from*	Jean-Noël Tronc
date	23 septembre 2007	telephone	+ 33 (0)1 55 22 82 82
destinataires en copie *copies to*	Josseline de Clausade	email	jeannoel.tronc@orange-ftgroup.com
référence document *document reference*	croissance_note jnt.doc	nombre total de pages *total number of pages*	2
à propos de *about*	**deux propositions : supprimer les départements, lancer une politique de filière industrielle pour les énergies renouvelables.**		

Comme convenu, j'ai résumé mes deux propositions aux travaux de notre commission pour la libération de la croissance :

- Pour simplifier l'organisation administrative de la France et susciter des économies importantes : supprimer le département,
- Pour favoriser les créations d'emplois directes et indirectes dans le premier secteur porteur aujourd'hui : lancer une politique de filière industrielle pour les énergies renouvelables.

I – une politique de filière publique pour les énergies renouvelables

A) un enjeu industriel et de développement durable au service de la croissance

Les énergies renouvelables sont déjà partie intégrante des politiques publiques de l'énergie. La France se classe dans la moyenne des pays occidentaux dans ce domaine, avec un fort engagement en matière d'énergies fossiles lié à l'importance de sa politique d'énergie nucléaire.

D'autres pays comme l'Allemagne ou le Danemark, dans l'éolien, mais aussi l'Espagne, dans le solaire, ont pris une avance industrielle significative.

La France a fixé les grandes orientations de sa politique énergétique dans la loi du 13 juillet 2005. Le Grenelle de l'environnement pourrait permettre de nouvelles avancées, et surtout une sensibilisation accrue de l'opinion publique et des médias.

Un programme d'action fort en matière de développement durable pourrait ainsi avoir, en France, un double effet bénéfique sur la croissance :

- Une accélération de l'investissement public et privé pour un rééquipement approprié qui concerne les transports et l'habitat.
- Un renforcement de l'outil industriel national concerné avec un effet bénéfique en termes d'emplois.

Etant donné l'importance, dans l'économie française, des secteurs industriels les plus concernés (EDF, GDF, Suez, Total, Areva, Renault, PSA, Poweo, Direct-Energie, etc.), le second effet est particulièrement important.

Une telle politique pourrait s'articuler autour d'objectifs simples, donc mobilisateurs, par exemple : « la France, n°1 mondial du solaire en cinq ans » ou « 100% des équipements publics en énergie verte en cinq ans ».

B) des mesures publiques

1) les transports

- par exemple : Zéro véhicule public « pur pétrole » acheté à partir d'un certaine date (1er janvier 2009 ?) selon le principe :

- Utilitaires légers = tout électrique
- Utilitaires lourds = tout électrique ou hybride
- Urgence et sécurité = hybride

(action : estimer le parc automobile public Etat et collectivités territoriales)

- incitation fiscale pour tous les particuliers, du type Y pour des véhicules hybrides, Y x2 pour des véhicules tout électrique

- obligation progressive pour les taxis en tant que véhicules réglementés.

2) les bâtiments

- tous les bâtiments publics doivent équiper >= x% de leurs toits en panneaux photovoltaïques (action : estimer la surface de toit des bâtiments publics)

II- supprimer le département

La France est, entre autres choses, malade de son secteur public. Celui-ci est marqué par une inefficacité croissance quant à ses moyens d'action, un coût élevé et des effectifs trop nombreux et/ou en partie inadaptés.

L'Etat, toujours accusé, masque la situation préoccupante des collectivités locales : on leur doit la croissance globale de l'emploi public. La répartition des responsabilités entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités locales, surtout après plusieurs vagues de décentralisation, aboutit à une situation incompréhensible pour le citoyen ou l'entreprise, et aussi, souvent, pour les acteurs publics eux-mêmes.

La réforme de l'Etat est devenue le rocher de Sisyphe : elle occupe une attention permanente et suscite des actions nombreuses à l'initiative des administrations. Mais le problème n'est plus vraiment de modernisation ou de méthodes. Il est d'abord un véritable problème de taille : il y a trop de secteur public. Or, supprimer un pan entier des administrations publiques serait sans doute une manière plus efficace d'agir qu'une réforme multiforme sur toutes les dimensions de la sphère publique.

Le département est hérité de la Révolution. Sa dimension était adaptée au temps et au rythme de la communication d'alors. Il est aujourd'hui trop petit pour l'échelon européen, trop grand pour le citoyen, plus attaché à la commune dont les services lui sont immédiatement accessibles.

De plus, la prolifération des mandats publics et des scrutins participe de la crise du trop-plein qui caractérise la crise française de « l'Etat ». Supprimer le département permettrait de faire des économies importantes (vente des hôtels de département par les Domaines, à chiffrer, mandats des élus, réduction du nombre d'agents redondants après ventilation des missions à la Région et au département, suppression parallèle d'une partie des redondances des services de l'Etat).

Cet acte, à dimension constitutionnelle, par sa force, frapperait aussi les esprits dans le sens d'une affirmation de la volonté de changer en profondeur les choses. Son caractère compréhensible par tous est important.